



THERMOPOMPES NOVAIR GARANTIE LEADER DANS L'INDUSTRIE

Tranquillité d'esprit totale - Garantie ESA de 10 ans incluse
Chaque système de thermopompe Novair est accompagné d'une entente complète de service prolongé (ESA) qui couvre toutes les composantes clés, offrant ainsi une confiance totale aux propriétaires et aux entrepreneurs quant à leur investissement.

CE QUI EST COUVERT

- Couverture de 10 ans (du 31e jour jusqu'à la 10e année)
- Main-d'œuvre : Remboursement complet de la main-d'œuvre autorisée pour réparations (jusqu'à 100 \$/heure)
- Pièces : Toutes les composantes d'origine fournies par le fabricant
- Compresseur : Remplacement complet en cas de défaillance
- Réfrigérant : Inclut une réparation de fuite durant la période (conditions applicables)

POURQUOI C'EST IMPORTANT

- Sans franchise, sans frais cachés
- Administrée par Prime Warranty Inc.
- Soutenue par Aviva Canada Inc.
- Valide pour toutes les unités Novair, incluant les systèmes centraux et sans conduits
- L'un des programmes de garantie les plus généreux au Canada

EXIGENCES SIMPLES

- Les unités doivent être installées adéquatement par des entrepreneurs autorisés
- La demande et le paiement doivent être soumis dans les 15 jours suivant l'installation
- L'entretien doit respecter les directives du fabricant

Ce résumé de garantie est à titre informatif seulement.
Conditions complètes et exclusions disponibles sur demande.
La couverture ESA est soumise à l'approbation de Prime Warranty Inc.
et peut varier selon l'installation et le type de produit.



NOVAIR HEAT PUMPS

INDUSTRY-LEADING WARRANTY

Complete Peace of Mind - 10-Year ESA Warranty Included
Every Novair Heat Pump system comes with a comprehensive Extended Service Agreement (ESA) that covers all key components and gives homeowners and contractors complete confidence in their investment.

WHAT'S COVERED

- 10-Year Coverage (From Day 31 to Year 10)
- Labour: Full reimbursement of authorized repair labour (up to \$100/hour)
- Parts: All original manufacturer-supplied components
- Compressor: Full replacement if failure occurs
- Refrigerant: Including one leak repair during the term (conditions apply)

WHY IT MATTERS

- No deductible, no surprise costs
- Administered by Prime Warranty Inc.
- Backed by Aviva Canada Inc.
- Valid across all Novair units, including central and ductless systems
- One of the most generous warranty programs in Canada

SIMPLE REQUIREMENTS

- Units must be properly installed by authorized contractors
- Application and payment must be submitted within 15 days of installation
- Maintenance must follow manufacturer guidelines

*This warranty summary is for informational purposes only.
Full terms and exclusions available upon request.
ESA coverage is subject to approval by Prime Warranty Inc.
and may vary based on installation and product type.*